

1. Pourquoi le peuple devrait-il prendre le pouvoir ?

Parce que quand le pouvoir de gérer la société est entre les mains d'un individu, d'un petit nombre, ou d'une classe, ceux qui l'exercent ont tendance à en profiter pour eux mêmes et pour leurs amis. S'il existe quelques gens vertueux qui ne se laissent pas griser par la folie du pouvoir, ils sont une petite minorité et même si leur règne se passe bien, ils ne sont pas éternels et le peuple s'étant habitué à faire confiance, se déresponsabilise et laisse à tout successeur moins vertueux la possibilité de l'opprimé.

Parce qu'il n'est pas en conflit avec lui même, en dépit de ses conflits d'intérêts internes, le peuple peut, par le débat et les votes délibératifs mettre en place des règles neutres et rédiger les règles d'arbitrage consensuelles de ces conflits d'intérêts.

Ainsi les intérêts de chacun seront préservés dans la limite du bien commun.

La Constitution est la forme juridique du contrat social que le peuple passe avec lui même.

Le pouvoir au peuple consiste à reconnaître et rendre effectif pour chacun la même chance de participer aux décisions communes.

Elle implique que les choix soient éclairés et que les propositions puissent être débattues argumentées et comparées après audition d'experts choisis pour défendre et éclairer les différents points de vue d'un choix à faire.

Les choix étant faits après délibération ainsi éclairée par des assemblées de citoyens tirées au sort.

L'intelligence collective des assemblées ainsi éclairées permet de prendre des décisions plus conformes au bien commun que celles prises par le personnel politique et économique des ultra riches qui, pris dans la folie collective d'un monopoly grandeur nature, privilégient leur course aux profits et en perdent le sens des réalités humaines, écologiques, culturelles et naturelles.

2. Ce procédé ne passe pas par l'élection. Comment peut-il se prétendre être démocratique ?

Après la phase initiale actuelle de conception du projet, avec la seule légitimité d'initiative, viendra la phase de sa pédagogie et de la conception d'outils d'éducation populaire pour conquérir les coeurs (vidéos, résumés, argumentaires, conférences débat, conférence gesticulées, bouquin, forum, ateliers constituants, assemblées générales, ...)

La question de la pertinence du TAS de l'AC ne se discute pas, elle se démontre car elle fait partie, avec le RIC TM, et la séparation des pouvoirs incluant les pouvoirs médiatiques et monétaires des rares vaches sacrées du projet. (Sans elles il serait voué à l'échec).

Pour toucher les gens, il faudra utiliser toute technique de communication qui s'avérera utile.

Une fois écrit, le texte de la CPT continuera d'évoluer pour rallier toutes les couches de la population hostiles à l'oligarchie et acceptant cette légalité provisoire.

Quand le peuple le voudra, c'est lui (et non les initiateurs du projet) qui décidera (ou pas) le moment opportun pour mettre la pression et obtenir des bras armés du régime une reddition aux conditions écrites dans la CPT.

Si le projet n'est pas basé sur la foi en l'élection, en revanche il tire sa légitimité démocratique de par :

1. le désintéressement des initiateurs qui ne cherchent pas de pouvoir
2. le contenu qui met en place un processus démocratique
3. l'adhésion de millions de gens qui forceront le processus constituant démocratique aboutissant au final à un référendum.

3. Comment croire que la CPT puisse être appliquée si on ne sort pas d'abord de l'Union Européenne (FREXIT)?

L'application de certaines mesures prévues dans la CTP viole effectivement certaines règles de l'Union Européenne, notamment le fait, pour pouvoir créer une monnaie nationale (le Démoc) toutes dispositions des statuts de la banque de France qui s'y opposeraient. C'est assumé car les citoyens doivent pouvoir démocratiquement décider de financer leur activité économique.

En conséquence certains partisans du Frexit s'opposent à envisager notre démarche sans être d'abord sortie de l'UE.

Il faut rappeler que parmi les nombreux français qui ont cru aux promesses de l'UE, un certain nombre d'entre eux qui voient encore celle-ci comme une étape vers un internationalisme humain et pacifique, ne sont pas convaincus que la sortie de l'UE est indispensable et croient que sous la pression, elle peut évoluer. Notre démarche se voulant fédérer le maximum de français, nous n'avons pas de légitimité, en tant qu'initiateurs d'un régime de transition provisoire, de prendre ce genre de décision. En revanche l'assemblée constituante issue du processus constituant mis en place aura toute légitimité pour en décider. L'attitude de la commission européenne vis à vis du peuple français établissant sa gouvernance démocratique devrait être de nature à convaincre les réticents. On peut aussi remarquer qu'au vu des méthodes de scrutin et de campagne électorale définies pour élire des représentants dans la Vème république jamais un gouvernement issu de ces élections n'accepterait, ni de sortir de l'Union Européenne, ni même d'inscrire un RIC en toutes matières, ni même la vraie séparation des pouvoirs. De plus les candidats partisans du Frexit s'ils étaient majoritaires ne voudraient pas forcément de la CPT qui déprofessionalise la politique au profit des citoyens.

4. Pourquoi ne pas se focaliser sur l'obtention du RIC Constituant qui permettrait d'obtenir que la CPT puisse être promulguée suite à un RIC ?

Comme dans la question précédente, il est inimaginable que des élus issus du parcours électoral imposé aux candidats puissent être une majorité à initier un processus instaurant un RIC Constituant compte tenu de leur intérêt individuel à mener une carrière politique.

5. Pourquoi prendre les listes électorales pour les tirages au sort de citoyens sachant que tous n'y sont pas inscrits.

D'une part, il n'y a pas d'autre liste légale des citoyens français avec leur adresse, d'autre part, l'inscription aux listes reste possible et avant qu'on en arrive à la promulgation il reste encore un peu de temps je pense. D'une façon générale, même quand on ne participe pas aux élections, il me semble que l'inscription est un geste important qui permet de manifester une abstention qui se voit et permet d'afficher la défiance des citoyens. L'inscription devrait de toutes façon être refaite pour permettre l'attribution d'un matricule aléatoire à chaque citoyen si l'on décide de maintenir la procédure de tirage au sort transparente, fiable et non informatique telle que proposée dans la CPT.

On peut juger pertinente la question d'imposer, à l'avenir, l'inscription sur les listes électorales tout comme on impose bien de déclarer les naissances et les décès à l'état civil, mais c'est au peuple d'en décider après auditions, débats et délibération.

6. Conditions à réunir pour que les forces de l'ordre passent du côté du peuple.

Des millions des citoyens mobilisés pour la promulgation d'une constitution provisoire qui -parce qu'une constitution ne détermine pas une politique- permettra d'assurer les affaires courantes (donc leur salaire) en même temps que les valeurs d'équité de bienveillance et de justice auxquelles tout le monde aspire (dès lors qu'il n'est pas dans le camp des ultra riches). Des CRS, des gendarmes mobiles, des baqueux, et un flic en civil infiltré dans une manif ont confirmé que s'ils sont débordés et que leur situation personnelle n'est pas menacée, les choses se passeront sans violence. Les mêmes qui obéissent à des ordres illégaux témoigneront demain à charge contre leurs chefs.

7. Concernant l'épineux problème des droits de l'homme et du préambule d'octobre 1946, que faites vous du droit à la propriété basé sur l'assiette foncière ? Le fait de mettre de côté la franc-maçonnerie et les lumières aux origines de cette République est une erreur fatale ! Qui a rédigé la déclaration d'indépendance des états unis ? Si ce n'est Lafayette ! Lui aussi membre des lumières ! Comme Voltaire et Rousseau ! Les droits de l'homme s'inspirent de cette déclaration ! Ne pas changer les fondation pour démolir les fondement du capitalisme vous condamne à accepter les règles du capitalisme libéral !"

La Constitution est la forme juridique du contrat social que le peuple passe avec lui même. C'est donc à une assemblée constituante tirée au sort de statuer sur les points que vous soulevez.

L'ambition de la CPT n'est que de permettre qu'advienne ce processus constituant. Ceux qui l'écrivent ne sont pas détenteurs d'un mandat pour le faire et n'ont qu'une légitimité d'initiative. Ils ne cherchent pas le pouvoir mais à mettre en place les outils dont le peuple pourra se saisir pour éviter les écueils liés à la prise de pouvoir par tout regroupement occulte. Cela devrait vous suffire pour accepter une Constitution provisoire ... A moins que vous ne prétendiez être membre d'une élite éclairée qui

saurait mieux que le peuple ce qui sera bon pour lui ? Je ne peux imaginer que vous tombiez vous dans le travers contre lequel vous me mettez en garde.

8. On en est où aujourd'hui par rapport à ces millions de citoyens à mobiliser ?"

La première étape est de finir l'écriture du premier jet de la CPT. En effet, même si c'est aux citoyens de l'écrire, il est difficile de mobiliser sur des pages virtuelles car non écrites et il est plus motivant de partir d'une proposition existante à critiquer et à améliorer. L'étape suivante consistera à faire connaître la démarche, à l'expliquer, et à remettre en débat les articles pour améliorer le texte pour un texte consensuel par delà les opinions politiques divergente qu'une constitution doit permettre d'arbitrer par des mises en débat loyales. La faire connaître par tous les moyens, la vulgariser pour les gens simple, en faire des versions plus juridiques pour les gens de droit, mais sans dénaturer ses fondamentaux. A partir de là on pourra bâtir le rassemblement.

9. Vous vous prenez pour le peuple mais vous n'êtes même pas 0.01 %d'extrémistes dans la rue

Bien sûr que non, on ne se prends pas pour le peuple ! Nous n'aspérons à aucun pouvoir contrairement aux professionnels de la politique, et ce qu'on écrit est libre de droits, ce ne sont que des propositions versées dans le débat.

Notre seule légitimité est une légitimité d'initiative d'une part qui peut (ou pas) d'autre part être renforcée de par le contenu de nos propositions.

Il n'y a de notre coté pas d'arguments d'autorité, pas de promesse de poste, pas d'ascenseurs à renvoyer, pas d'enveloppe de cash, pas d'école de pensée, pas de lobby, pas de patron de presse acheté, pas de pression sur la justice, contrairement à la mafia qui contrôle les manettes et qu'apparemment vous soutenez ... sans doute par intérêt personnel ... ou juste par désespoir d'un monde plus juste ?

Ce que nous vous proposons d'écrire avec nous ce n'est pas un programme politique mais les règles qui déterminent comment ceux qui écrivent les lois, ceux qui en surveillent l'application, ceux qui jugent les écarts, ceux qui informent les citoyens, ceux qui créent la monnaie doivent être choisis, comment ils doivent travailler et comment ils doivent être contrôlés pour ne pas abuser de leur pouvoir. Alors peu importe la taille de la graine, c'est la taille de l'arbre qui en résulte qui compte.

[Ajout de Wikicrate] : Dans cette même logique, partant du constat de l'urgence de la situation, et qu'il est plus motivant de partir d'un article écrit que d'une page blanche, j'ai moi même pris l'initiative d'écrire seul certains articles qui synthétisent les travaux de nombreux ateliers constituants auxquels j'ai participé. Je ne souhaite ni en tirer de gloire, ni à vouloir le nier. J'ai souvent lancé des appels pour des propositions sur les articles vides, mais les seuls retours que j'ai reçus portent sur des articles déjà écrits. Je le déplore, je souhaite que des milliers de citoyens, venant des différents milieux de la société s'emparent au plus vite de ce texte pour en faire le texte le plus fédérateur possible quitte à y mettre des choses qui ne me plaisent pas, car j'ai confiance que la démocratie permettra de toutes façons au peuple de s'émanciper. Je sais aussi que je n'ai pas la science infuse et



que je ne me méfie peut être pas assez de certaines de mes opinions qui peuvent être clivantes.

10. Vous vous permettez d'y définir le mot "Constitution". Et qui va approuver le tout ?

La langue est un des services publics nécessaires à tout débat. Les mots sont des outils.

Ils doivent servir de support aux idées développées dans les phrases.

La moindre des choses est que les interlocuteurs se soient entendus sur leur sens afin d'être certains qu'ils parlent de la même chose.

La langue est la Constitution des débats !

Vous êtes choqué que l'on se permette de définir le mot Constitution ? Réalisez vous que les mots sont des conventions ?

Relisez 1984 d'Orwell et ce qu'il en dit : quand on supprime les mots, on supprime les idées qui ont besoin d'eux pour exister.

Ce qui est anormal c'est le dévoiement de leur sens par l'oligarchie qui supprime la possibilité de théoriser toute résistance à son pouvoir.

La définition donnée n'est pas iconoclaste et rentre dans le giron habituel des spécialistes du droit constitutionnel, si ses précisions en réduisent le sens à une interprétation possible (parmi les dérives du mot) ce n'est que pour éviter d'être mal compris. En quoi serait-ce illégitime ?

Si la définition proposée ne convient pas, tout débat éclairé peut être mené sur d'autres propositions et permettre ainsi aux citoyens de participer et d'approuver ou pas à la proposition d'une autre rédaction.

La souveraineté du peuple en toute matière doit lui permettre aussi de définir les mots dont il a besoin pour définir son contrat social juridique : sa constitution.

11. CPT évoque la création d'une monnaie locale (le Démoc) en parallèle avec l'euro ?"

En quoi serait-ce une priorité ?

L'Etat aura besoin de financer des dépenses prioritaires et doit disposer de moyens financiers sans dépendre de la BCE et des marchés. C'est donc prioritaire. Merci de lire le texte de la CPT.

12. La monnaie Démoc : pourquoi ne pas l'appeler le Franc ?

Il se peut que l'assemblée constituante veuille le retour au Franc et établisse une gestion différente que celle définie pour le Démoc. Dès lors, il vaut mieux éviter toute confusion. Si le Démoc donne satisfaction, l'assemblée constituante peut décider de le garder et de le renommer Franc.

13. Surpayer les policiers n'en fait pas des "oligarques ultra-riches", mais juste des mercenaires, des sbires plus obéissants, à sélectionner ceux qui sont motivés à se faire acheter leur conscience pour gagner plus que les autres prolétaires. Comment croire au basculement ?

Ce qui est évoqué là, est vrai mais n'est pas spécifique à la police.

A moins de vivre en ermites ou en sdf, nous devons tous collaborer avec le système : nous avons un compte en banque, nous achetons à manger dans des enseignes de la grande distribution, nous

Faites suivre ce lien <http://lc.cx/FAQ-CPT> plutôt que ce document qui évolue régulièrement.

envoyons nos enfants à l'éducation nationale et les faisons vacciner, nous payons les impôts et les amendes que le système nous demande de payer

Certains Gilets Jaunes travaillent pour des banques, pour des industries qui polluent, qui ne sont pas éthiques,

Les policiers qui ne démissionnent pas sont dans la même démarche.

Changer trop tôt est suicidaire, et n'égratigne pas le système.

Pour que les gens osent changer, il faut créer le rapport de force favorable qui leur donnera confiance. On a approché ce stade en décembre 2018, et c'est ce qui a fait très peur au gouvernement ... et à juste titre à certains démocrates aussi, car sans alternative constitutionnelle suffisamment connue on s'orienterait vers un régime totalitaire à la Pinochet.

En Août 1944, la police parisienne est miraculeusement devenue résistante dès que les troupes qui allaient libérer Paris ont été suffisamment proches pour que cela devienne plus prudent de changer que de rester fidèle à Vichy.

La CPT n'est pas encore terminée mais si elle était suffisamment (très) connue et comprise, même telle qu'elle est ébauchée et imparfaite, elle serait une bouée de secours pour une sortie de crise démocratique alternative à une dictature de type militaire.

14. Et si on ne réunit pas suffisamment de citoyens pour le RIC ?

Le RIC en toutes matières fait partie des fondements non négociables de la CPT puisque son absence conduit mécaniquement à une nouvelle oligarchisation des gens qui exercent un pouvoir public. Il ne s'agit pas d'être pour ou contre le RIC mais d'expliquer pourquoi le peuple en a besoin pour éviter les abus de pouvoir et garder la main en dernier recours, ce qui normalement caractérise toute vraie démocratie. Y renoncer reviendrait à renoncer à améliorer les choses.

15. Le texte de la CPT est trop long.

Il est utile de savoir où l'on va de façon précise. Cela n'exclut pas de faire des documents qui seront des résumés simplifiés pour conquérir le plus grand nombre.

Le grand nombre fait aussi confiance à quelques intellectuels qui n'en doutons pas creusent plus loin et s'interrogent sur la fiabilité du projet avant de pouvoir faire un retour positif dessus.

Quand j'utilise le mot "intellectuel" c'est dans le sens positif de celui qui réfléchit, et ça ne concerne pas que les diplômés. Je ne parle pas de nos soi-disant "intellectuels" patentés mais corrompus par les honneurs et la médiatisation.

Pour l'heure le texte est plus court que notre fausse Constitution actuelle et ce, bien que chaque article soit précédé d'une introduction notée "Intention" permettant de faciliter la lecture et de comprendre les enjeux traités dans l'article.



16. Comment ils en sont arrivés là à Hong-Kong ?

Les Hong-Kongais, privés du droit d'élire des représentants en sont encore à considérer l'élection comme vache sacrée sans se préoccuper de la façon dont les élus sont élus ou contrôlés. Ce mouvement de Hong-Kong est d'ailleurs soutenu par une partie de milieux d'affaire. C'est une erreur, même si l'illusion d'un mieux vivre est mieux assurée quand on choisit son maître que quand il nous est imposé.

Pour faire connaître la démarche : http://lc.cx/tract_CPT

Constitution Provisoire de Transition : <http://lc.cx/CPT-pdf>

Pour participer à des ateliers constitutants et à l'écriture du document : <http://ateliersconstituants.org>

Organisez vous même des ateliers constitutants et remontez vos propositions sur la page Facebook des Citoyens Constitutants.

Contact: cpt@ateliersconstituants.org

Merci de nous faire part de vos commentaires, de remonter vos propositions d'écriture d'articles ou de modification, ...

Une fois le texte finalisé, il sera important d'en faire des résumés "tout public" compréhensibles et aussi des reformulations pour différents niveaux de langage.

Rendez-vous utile en diffusant cette initiative !